

Interpellation : Du sucre au goût amer

En Suisse, plus de 2,2 millions de personnes sont affectées par des maladies non transmissibles (MNT) telles que l'obésité, le diabète de type 2, les maladies cardiovasculaires et le cancer. Ces affections coûtent très cher. Elles représentent environ 80 % des coûts directs de santé, totalisant 52 milliards de francs suisses¹.

L'impact de l'alimentation est significatif dans ce contexte. Une mauvaise alimentation (trop de graisses, de sucre et de sel, pas assez de fruits et légumes) est un facteur de risque reconnu de MNT. Il y a un lien direct entre surconsommation de sucres et obésité, et entre obésité et MNT. Les jeunes, en particulier celles et ceux issus.es de milieux socio-économiques moins favorisés, sont particulièrement vulnérables. En effet, un tiers des enfants provenant de foyers où les parents n'ont pas poursuivi d'études post-obligatoires présentent un surpoids ou une obésité, tandis que ce chiffre est d'environ 10 % chez les enfants dont les parents ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur².

Ces données soulignent les enjeux cruciaux pour la qualité de vie et la santé à long terme. La réduction de la consommation de sucre – notamment de boissons sucrées – en particulier chez les jeunes, présente donc un potentiel important pour la promotion de la santé publique et la prévention des MNT. Cela représente de fait aussi un potentiel majeur pour maîtriser les coûts engendrés par les MNT et donc pour contribuer à la durabilité du système de santé

Nous sommes face à une posture très hésitante du législateur fédéral, favorisant la politique des petits pas et l'autorégulation de l'industrie agroalimentaire dans la réduction de la teneur en sucres des produits mis sur le marché en Suisse, ainsi qu'à l'inefficacité tant de la Stratégie suisse de nutrition que de la Stratégie de prévention des maladies non transmissibles à proposer des mesures systémiques concrètes, efficaces, autres que celles reposant sur le principe de la responsabilité individuelle³. Il revient donc aux autorités des environnements directs de la population – les Communes – de tout mettre en œuvre pour soutenir les volets social, éducatif, politique et réglementaire de la réduction de la consommation de sucres.

Depuis 2023, Diabètevaud s'est emparé du sujet au vu de l'urgence de santé publique et a lancé l'action MAYbe Less Sugar (Doux Mai Moins Sucré). L'initiative réunit une cinquantaine de partenaires des secteurs entre autres de la santé et du social. Le but est de mettre les sucres ajoutés au centre du débat durant un mois, de sensibiliser la population à la surconsommation de sucres ajoutés (plus de la moitié de la population suisse consomme 107 grammes par jour contre le 50 grammes recommandés), et de questionner le rôle de nos environnements dans cette surconsommation. Une application et un [site Internet](#) ont été créés et diverses activités ont été menées en mai 2023 et 2024 en Suisse romande et ailleurs. Un [appel à agir](#) a été déposé par l'Alliance alimentation et santé en 2023. Au-delà des mesures individuelles, cet ensemble de partenaires appelle à des mesures structurelles permettant à toute la population de rester en santé le plus longtemps possible.

¹ Bundesamt für Gesundheit, Schweizerische Konferenz der kantonalen Gesundheitsdirektorinnen und direktoren. Nationale Strategie zur Prävention nichtübertragbarer Krankheiten (NCD). Bern: Bundesamt für Gesundheit; 2016.

² Stamm H, Bürgi R, Ceschi M et al. Monitoring des données pondérales effectué par les services de santé scolaires des villes de Bâle, Berne et Zurich 2020/21. Bern: Gesundheitsförderung Schweiz; 2022.

³ [20.311 | Pour une action efficace en faveur de la santé publique. Limiter la teneur en sucre des boissons industrielles et des aliments transformés | Bulletin officiel | Le Parlement suisse \(parlament.ch\)](#)

Compte tenu des arguments susmentionnés, nous souhaiterions obtenir les réponses de la Municipalité aux questions suivantes :

1. Quelles sont les actions menées par la Commune, labellisée Commune en santé, dans les écoles, les UAPE, auprès des structures d'accueil préscolaires et auprès du personnel de l'administration, tant en termes de communication, que de formation, de dispositions matérielles et de qualité de l'offre alimentaire ?
2. Est-ce que la Commune compte se munir d'un plan d'action concret avec des pistes d'interventions claires et efficaces pour lutter contre la surconsommation de sucre au sein des entités dont elle a la charge ?
3. Envisage-t-elle une collaboration élargie avec les autorités cantonales et d'autres institutions de santé publique sur le sujet de la consommation de sucre?

Nous vous remercions d'avance pour ces réponses.

Pour le Mont citoyen, Yolanda Müller Chabloz

28.05.2024